

« Éclairer juste ce qu'il faut, quand il le faut »

En France, les collectivités territoriales continuent à s'engager massivement dans des actions respectueuses de l'environnement et de maîtrise des coûts de l'éclairage public. À l'image notamment de la Ville de Douai qui a lancé un projet de trame sombre.

ENTRETIEN AVEC ROGER COUILLET, RESPONSABLE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DE DOUAI, ANIMATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DE L'AITF, CO-ANIMATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL COLLECTIVITÉS DE L'AFE (ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'ÉCLAIRAGE)



Roger Couillet

Quelles sont en France les problématiques majeures en matière d'éclairage public pour les collectivités territoriales ? Avec quels enjeux actuellement à Douai ?

Les enjeux en présence sont variés : la sécurité des déplacements, la sobriété énergétique, la prise en compte de la biodiversité et la limitation des nuisances lumineuses. Le cadre réglementaire et normatif évolutif, les contraintes budgétaires, la pérennisation et la sécurité des installations viennent compléter ce panorama.

À Douai, ce sont plus particulièrement l'optimisation des installations, en termes d'investissement et de fonctionnement, qui représente depuis longtemps notre fil conducteur, en y intégrant depuis quelques années la prise en compte de la biodiversité et des nuisances lumineuses, sans oublier l'aspect qualitatif de la lumière notamment grâce à

l'emploi de la technologie LED et l'aisance qu'elle apporte pour moduler l'éclairage en fonction des usages temporels des espaces extérieurs. Pour cela, nous nous appuyons sur une veille réglementaire et technologique, l'emploi de la NF EN13-201, une gestion et une maintenance assistées par ordinateur (GMAO).

Quel est le but du projet de trame sombre lancé récemment et avec quels objectifs ?

Il permettra de mieux préserver la biodiversité, avec la restauration de corridors nocturnes d'après un diagnostic basé sur l'activité des chauves-souris, la limitation des nuisances lumineuses et les usages, afin d'éclairer juste ce qu'il faut, quand il le faut, avec la bonne quantité et la bonne qualité de lumière. D'un point de vue technologique, nous sommes actuellement en phase d'expérience, avec la modulation des températures de couleurs adaptée aux saisons et à l'activité et la gestion automatisée de l'accentuation nocturne des contrastes sur les passages pour piétons. Le projet s'étend sur une superficie de 1 033 952 m² essentiellement le long du canal de la dérivation de la Scarpe et de cette rivière.

Quels sont les principaux dossiers suivis actuellement par le groupe de travail Collectivités de l'AFE et le groupe de travail Éclairage extérieur de l'AITF ?

L'application de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses est un sujet central pour les membres du groupe

de travail Collectivités de l'AFE. Une présentation dans ce cadre sur le thème Revêtements et Lumière serait utile, la prise en compte des revêtements étant primordiale dans tout projet d'optimisation de l'éclairage extérieur. À cela s'ajoutent des sujets sur les bonnes pratiques en éclairage extérieur (cadre de la commande publique, qualité des produits et des installations...). En complément de l'application des dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018, les thèmes abordés par le groupe de travail Éclairage extérieur de l'AITF concernent la normalisation (participation à des commissions Afnor), la mise en place d'un standard de base de données, l'application de la réglementation DT-DICT.

Selon votre analyse, lorsqu'une collectivité territoriale souhaite optimiser l'éclairage public, quelles sont les difficultés les plus courantes et comment procéder au mieux ?

Aujourd'hui, l'analyse de l'optimisation se fait transversalement : performance, efficacité, disponibilité, fiabilité, coût global, pérennité, interopérabilité des équipements, sécurité, nuisances lumineuses, pertinence dans un cadre réglementaire, juridique et environnemental. Cette liste d'objectifs (plutôt que de difficultés) est garante de la réussite. À cela, s'ajouteront des enjeux liés à la « smart city », les installations d'éclairage extérieur couvrant généralement le territoire d'une ville en termes de supports et d'infrastructures dans le souci de les mutualiser. Pour ce faire, les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur l'expertise reconnue de l'AFE.

Quai de la Scarpe à Douai.

